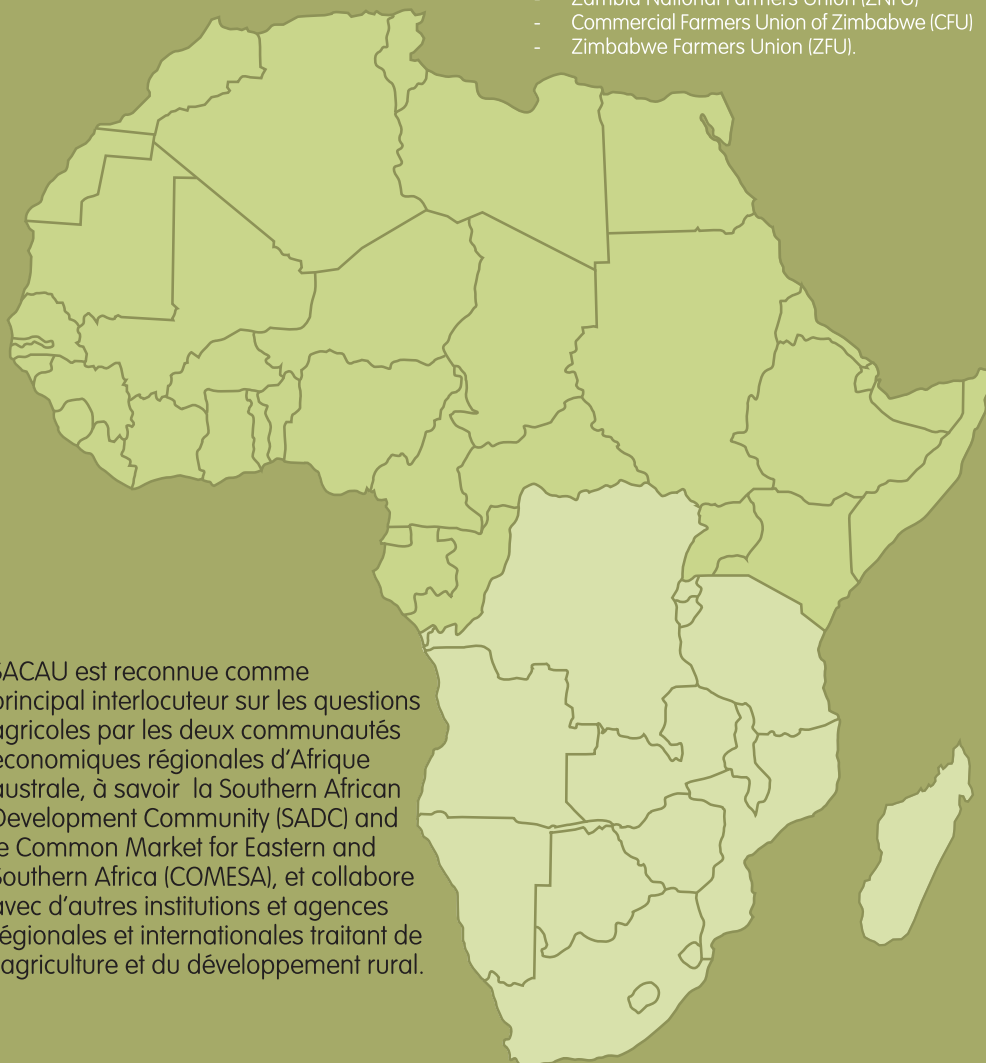
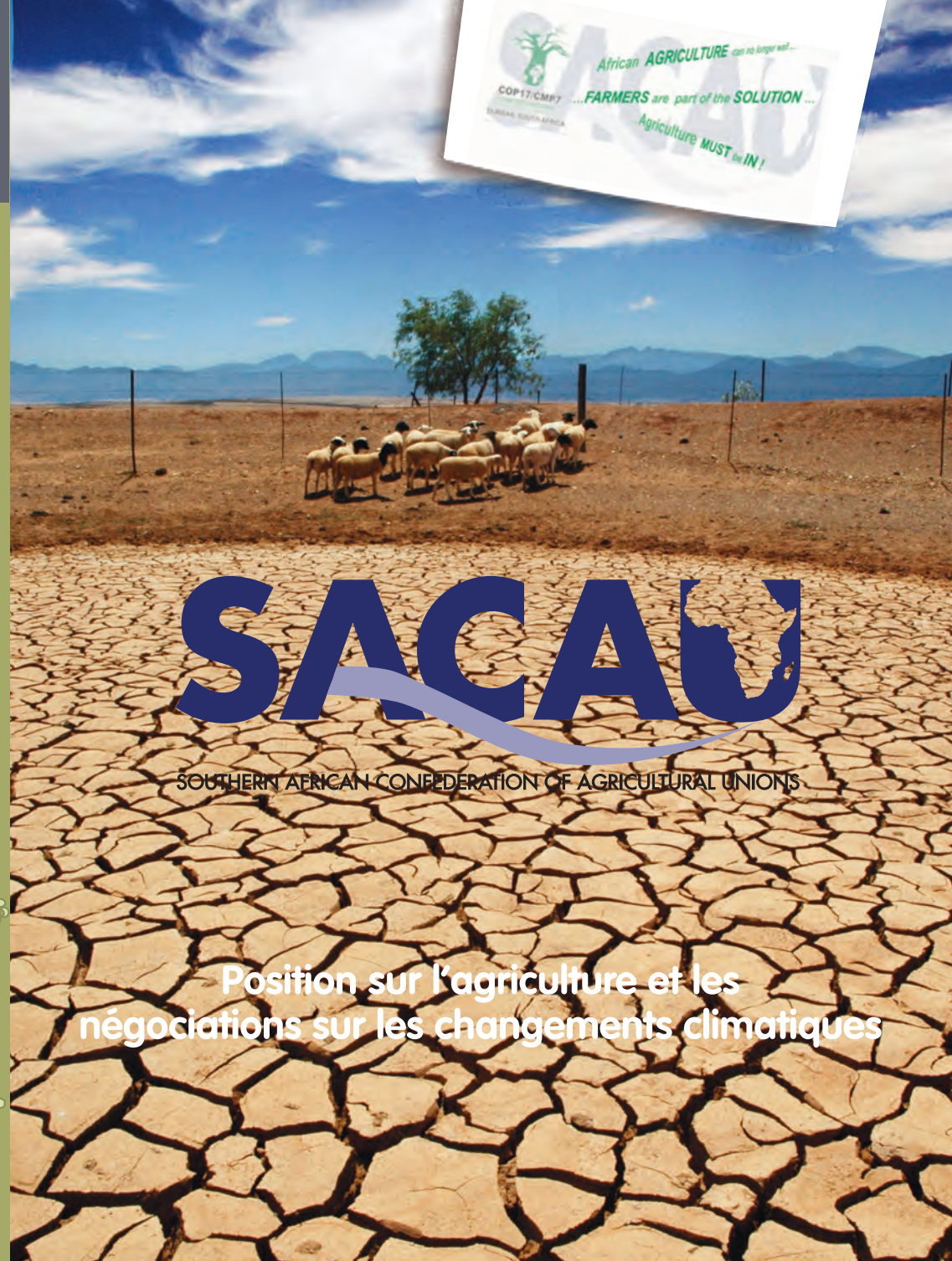


La Confédération des Syndicats Agricoles d'Afrique australe (Southern African Confederation of Agricultural Unions-SACAU) est une organisation qui représente les intérêts des agriculteurs d'Afrique australe. Ses membres principaux sont les syndicats agricoles nationaux basés dans la région. Actuellement, SACAU compte 16 membres principaux dans 12 pays d'Afrique australe:

- Botswana Agricultural Union (BAU)
- Lesotho National Farmers Union (LENAFU)
- Coalition Paysanne de Madagascar (CPM)
- Confédération des Agriculteurs Malagasy (FEKRITAMA)
- Farmers Union of Malawi (FUM)
- National Smallholder Farmers' Association of Malawi (NASFAM)
- União Nacional de Camponeses (UNAC)
- Namibia Agricultural Union (NAU)
- Namibia National Farmers Union (NNFU)
- Seychelles Farmers Association (SEYFA)
- Agri-South Africa (AgriSA)
- Swaziland National Agricultural Union (SNAU)
- Agricultural Council of Tanzania (ACT)
- Zambia National Farmers Union (ZNFU)
- Commercial Farmers Union of Zimbabwe (CFU)
- Zimbabwe Farmers Union (ZFU).



SACAU est reconnue comme principal interlocuteur sur les questions agricoles par les deux communautés économiques régionales d'Afrique australe, à savoir la Southern African Development Community (SADC) and le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), et collabore avec d'autres institutions et agences régionales et internationales traitant de l'agriculture et du développement rural.



SACAU

SOUTHERN AFRICAN CONFEDERATION OF AGRICULTURAL UNIONS

Position sur l'agriculture et les négociations sur les changements climatiques

POSITION SUR L'AGRICULTURE ET LES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CECI EST LA POSITION DES AGRICULTEURS D'AFRIQUE AUSTRALE REPRÉSENTÉS PAR LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS AGRICOLES D'AFRIQUE AUSTRALE (SOUTHERN AFRICAN CONFEDERATIONS OF AGRICULTURAL UNIONS - SACAU) EN CE QUI CONCERNE L'AGRICULTURE ET LES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI SE TIENDRONT LORS DE LA 17^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP17) DANS LE CADRE DE CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC).¹

PRÉAMBULE

Soulignant le rôle de l'agriculture en tant que fondation principale de la plupart des économies africaines, et sa contribution importante à la sécurité alimentaire, l'emploi, les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté pour des millions de ménages sur le continent;

Reconnaissant que nourrir une population en croissance rapide dans des conditions climatiques changeantes est un défi majeur;

Notant que l'agriculture est le secteur le plus sensible et le plus vulnérable au climat;

Notant que les zones qui devraient être les plus touchées par les changements climatiques coïncident avec les zones où la sécurité alimentaire est déjà un problème majeur;

Notant les impacts considérables que les changements climatiques ont sur l'agriculture, les modes de subsistance rurale et les économies d'Afrique australe, particulièrement sur la production des principales cultures vivrières, le bétail et la pêche, et s'inquiétant du fait que ces impacts devraient s'aggraver à l'avenir;

Notant que les petits états insulaires d'Afrique australe doivent faire face à des impacts spécifiques dus aux changements climatiques;

Soulignant la grande vulnérabilité existant parmi les agriculteurs africains, en particulier chez les femmes et les jeunes, leur manque d'actifs, de

technologies et de capacités pour faire face et s'adapter aux changements climatiques;

Reconnaissant que sans mesures soutenues en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, et sans les moyens technologiques et financiers pour les appuyer, les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints et les progrès faits en matière de développement économique pourraient être compromis sur le continent;

Reconnaissant le potentiel de l'agriculture intelligente face au climat pour contribuer à la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, les liens étroits entre ces trois objectifs et leur contribution au développement, et le besoin de les poursuivre conjointement;

Soulignant le rôle d'intendant des agriculteurs dans la gestion des paysages, qui incluent les forêts et les autres écosystèmes, et ainsi la nécessité de les mettre au centre des efforts déployés pour répondre aux changements climatiques;

Notant avec inquiétude la contribution significative des activités non-agricoles aux changements climatiques;

Reconnaissant les efforts de l'Afrique pour mettre en place des cadres et des mécanismes pour gérer les réponses du continent face aux changements climatiques (en particulier le fond

vert africain, le cadre Changement Climatique et Agriculture de l'UA/NPCA);

Exprimant leur préoccupation en ce qui concerne l'absence de l'agriculture dans les textes agréés jusqu'à présent dans le cadre de la CCNUCC, essentiellement en raison de l'association du secteur agricole avec les combustibles de soute dans les négociations ainsi que des questions d'ordre commerciale;

Exprimant leur préoccupation quant à la possibilité de l'absence de tout accord contraignant une fois que le protocole de Kyoto aura expiré; et

Réitérant l'importance de conduire les négociations qui se tiendront lors de la COP17 à Durban selon les principes universellement acceptés d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives;

Les agriculteurs d'Afrique australe, par la présente:

1. Demandent que dans les négociations de la CCNUCC, un texte sur l'agriculture soit sécurisé dans le cadre de la vision partagée de l'action concertée à long terme (ACL);
2. Plaignent en particulier pour que l'agriculture soit découplée des questions ayant trait aux combustibles de soute et que les questions liées au commerce soient traitées de manière séparée au titre des négociations sur le commerce international;
3. Demandent, au titre de l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique, Technique et Technologique, un programme de travail pour l'agriculture qui couvre à la fois l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques afin de maximiser les synergies et minimiser les compromis entre les deux, qui soit scientifiquement fondé et qui vise en particulier à satisfaire les besoins des agriculteurs des pays en développement;
4. Demandent à ce qu'il y ait des arrangements contraignants dans le régime post-Kyoto;
5. Plaignent pour la rationalisation de toute mesure et de tout objectif d'atténuation qui seraient requis du secteur agricole afin de ne pas compromettre les objectifs de productivité et de sécurité alimentaire, et plus largement les objectifs de croissance et de développement durables;
6. Plaignent pour que les systèmes de comptabilisation des gaz à effets de serre (GES) en agriculture combinent les systèmes actuels basés sur la surface à des systèmes basés sur l'efficacité;
7. Exhortent les pays de l'Annexe 1 à honorer leurs promesses de financement pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement et réitérent leur demande pour qu'ils s'engagent sur de nouveaux soutiens financiers qui soient additionnels et prévisibles;
8. Préconisent à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour appuyer les initiatives africaines de réponse aux changements climatiques;
9. Demandent à ce qu'il y ait une allocation adéquate des ressources du Fonds Vert pour le Climat à l'agriculture et plaident pour que les organisations de producteurs agricoles participent aux organes de gouvernance de ce Fonds;
10. Plaignent pour le développement de nouvelles manières innovatrices de financer l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques;
11. Demandent une simplification des mécanismes de financement mis en place dans le cadre de la CCNUCC, et en particulier du Mécanisme de Développement Propre (MDP), pour les rendre accessibles aux agriculteurs des pays en développement;
12. Demandent que la gouvernance de tout financement futur pour lutter contre les changements climatiques soit transparente et inclusive;
13. Incitent la communauté internationale à appuyer, au travers les programmes et les institutions régionaux et nationaux, des programmes d'action rapide qui intègrent l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques en agriculture;
14. Demandent que l'agriculture soit incluse dans le Mécanisme pour la Technologie établi par les négociations globales sur le climat pour faciliter une action renforcée sur le développement et le transfert de technologies dans les pays en développement;
15. Affirment leur soutien et leur engagement aux côtés de tout résultat des négociations globales sur le climat qui n'aggraverait pas les niveaux actuels d'émission de GES ou ne compromettrait pas la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, aux modes de subsistance rurale, à la croissance et au développement durables aujourd'hui et à l'avenir.

¹ Position approuvée par les organisations suivantes : ACT (Tanzanie), Agri-SA (Afrique du Sud), BAU (Botswana), CFU (Zimbabwe), CPM (Madagascar), Fekritama (Madagascar), FUM (Malawi), MCA (Maurice), NASFAM (Malawi), NAU (Namibie), NNFU (Namibie), LENAUFU (Lesotho), SEYFA (Seychelles), SNAC (Comores), SNAU (Swaziland), UNAGRIC (RDC), ZNFU (Zambie), ZFU (Zimbabwe).